



PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le **17 MAI 2016**

Direction Départementale des Territoires  
Service Economie Agricole et Rurale

Affaire suivie par :  
Isabelle BLICQ  
Tél : 05 17 17 38 57 – 06 37 71 19 20  
Courriel : [isabelle.blicq@charente.gouv.fr](mailto:isabelle.blicq@charente.gouv.fr)  
Sandrine GUERIN  
Tél : 05 17 17 38 91  
Courriel : [sandrine.guerin@charente.gouv.fr](mailto:sandrine.guerin@charente.gouv.fr)

La Directrice départementale

à

Mesdames et Messieurs les représentants  
des collectivités territoriales et de leurs groupements,  
membres du comité de pilotage  
du site Natura 2000  
**"Forêt de la Braconne"**

destinataires *in fine*

Objet : Site Natura 2000 – **"Forêt de la Braconne"** - Résultat de la consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

Le 17 janvier 2002, le comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 "Forêt de la Braconne" a validé le document d'objectifs du site, conformément à l'article R414-11 du code de l'environnement, relatif au contenu des documents d'objectifs (DOCOB).

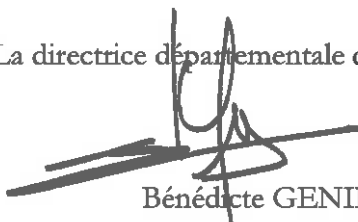
Ce DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 mars 2012.

En application de l'article R.414-8-1 du Code de l'Environnement, je vous ai sollicités par courrier, en date du 8 février 2016, pour vous proposer d'assurer la présidence du comité de pilotage et de suivre la mise en œuvre du DOCOB sur ce site pour une durée de 3 ans renouvelable.

A l'issue de cette consultation, aucune collectivité territoriale ne s'est portée candidate pour assurer les missions citées précédemment.

En conséquence, la présidence du COPIL et le suivi de l'animation du site sont assurés par l'État pour une durée de 3 ans.

La directrice départementale des territoires,



Bénédicte GENIN

**Liste des destinataires  
du site Natura 2000 « Forêt de la Braconne »**

<b>Services de l'État, pour l'information</b>
Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Charente
Monsieur le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
<b>Collectivités Locales</b>
Monsieur le président du Conseil Départemental de la Charente
Monsieur le président de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire
Monsieur le président de la Communauté de Communes Braconne et Charente
Monsieur le président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle
Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Monsieur le maire d'Agris
Monsieur le maire de Bouëx
Monsieur le maire de Brie
Monsieur le maire de Bunzac
Monsieur le maire de Garat
Monsieur le maire de Jauldes
Monsieur le maire de La Rochette
Monsieur le maire de Mornac
Monsieur le maire de Rivières
Monsieur le maire de Saint-Projet-Saint-Constant
Madame le maire de Touvre
<b>Autres EPCI</b>
Monsieur le président du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de Braconne et Bois Blanc
Monsieur le président de la Société d'Économie Mixte Locale de la Braconne